



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2024

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget révisé pour 2024 concernant la transition, le retrait et la liquidation de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les ressources financières et humaines figurant dans le présent rapport sont demandées en lieu et place de celles présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, au titre du groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions) (A/78/6 (Sect. 3)/Add.4).

L'Assemblée générale est invitée à approuver le projet de budget révisé et à ouvrir un crédit supplémentaire de 22 380 900 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 1 021 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.



Avant-propos

Le 15 avril 2023, des combats à grande échelle ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, plongeant le Soudan dans un conflit et provoquant une catastrophe humanitaire. En conséquence, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a temporairement reconfiguré sa présence, en se concentrant sur plusieurs objectifs immédiats : parvenir à un cessez-le-feu durable en coordination avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), empêcher l'escalade du conflit, assurer la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire, et préparer, lorsque le moment serait venu, un nouveau processus politique qui verrait la participation d'un large éventail d'acteurs civils et politiques, y compris les femmes et les jeunes lorsque cela s'avèrerait possible.

Malheureusement, au cours des neuf derniers mois, le conflit n'a montré aucun signe d'apaisement. Comme suite à la lettre adressée au Secrétaire général par le Gouvernement soudanais (S/2023/884) demandant qu'il soit mis un terme au mandat de la MINUATS, le Conseil de sécurité a adopté le 1^{er} décembre 2023 la résolution 2715 (2023), mettant fin au mandat de la Mission à compter du 3 décembre 2023. Dès cette date, la MINUATS a ainsi cessé ses activités et commencé à transférer ses tâches, à chaque fois que la situation s'y prêtait et dans la mesure du possible, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec pour objectif l'achèvement du processus au 29 février 2024.

La Mission compte avoir mené à bien son retrait ordonné le 29 février 2024 au plus tard, puis entamer la liquidation finale dès le 1^{er} mars 2024, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, et ce, en dépit de délais très courts. Les Nations Unies resteront au Soudan pour continuer à fournir une aide humanitaire essentielle et un appui à la résilience et à la consolidation de la paix, dans toute la mesure du possible. Dans ce contexte, je compte faire en sorte que la transition entre un contexte de mission intégrée (avec la MINUATS) et une mission non intégrée permette à l'Organisation des Nations Unies de préserver le travail accompli au Soudan au cours des trois dernières années en matière de droits humains, de protection des civils et de consolidation de la paix, entre autres grands sujets.

L'Administratrice chargée de la Mission intégrée
des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan,
Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général
pour le Soudan (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice
de l'action humanitaire)
(Signé) Clementine Awu **Nkweta-Salami**

I. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

A. Orientations générales

Mandats et considérations générales

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la MINUATS dans ses résolutions [2524 \(2020\)](#), [2579 \(2021\)](#) et [2636 \(2022\)](#) et y a mis fin par la résolution [2715 \(2023\)](#).
2. Le 15 avril 2023, un conflit armé a éclaté à Khartoum entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ; depuis, les combats ont pris tant d'ampleur qu'ils se sont étendus à l'ensemble du pays. La MINUATS a accompagné l'action menée en faveur d'une fin au conflit et d'un processus de transition politique inclusif. Elle a maintenu le contact avec les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide pour les exhorter à cesser les combats et à les engager à garantir un accès humanitaire sans entrave. Elle a tenu des concertations avec les parties prenantes au Darfour et dans les Deux Zones pour mener une action de prévention des conflits au niveau local et a rencontré des représentants d'initiatives civiles soudanaises. Elle s'est employée à faire entendre les femmes en organisant de nombreuses consultations en ligne avec des groupes les représentant. Elle s'est toujours efforcée de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'IGAD.
3. Quand le conflit a éclaté, la Mission a reconfiguré sa présence et a établi un bureau temporaire à Nairobi. Dans cette configuration, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) dirigeait les opérations depuis Port-Soudan, assistée d'une équipe restreinte, tandis que le Représentant spécial travaillait depuis Nairobi. Une petite équipe de liaison travaillait également depuis les locaux du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à Addis-Abeba. Le personnel recruté sur le plan national a continué d'assurer de nombreuses fonctions essentielles dans le pays, notamment en contribuant à la surveillance des droits humains et en intervenant auprès d'interlocuteurs soudanais pour tenter de faire avancer la paix.
4. Le 1^{er} décembre 2023, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2715 \(2023\)](#) et ainsi mis fin au mandat de la Mission à compter du 3 décembre 2023. Par cette résolution, le Conseil a prié instamment la Mission de commencer immédiatement le 4 décembre la cessation de ses opérations et le processus de transfert de ses tâches, à chaque fois que la situation s'y prêtait et dans la mesure du possible, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec pour objectif l'achèvement du processus au 29 février 2024. Il a décidé que la liquidation de la Mission commencerait le 1^{er} mars 2024 et demandé à la MINUATS d'établir, avec l'équipe de pays des Nations Unies, les arrangements financiers permettant à l'ONU de surveiller les activités résiduelles qui avaient été engagées par la Mission dans le cadre de la coopération liée aux programmes, selon qu'il conviendrait.
5. Dans ce contexte, la MINUATS a commencé à planifier son retrait et sa transition en concertation avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies afin de déterminer les tâches et les connaissances qu'elle pouvait transférer à des organismes compétents et à d'autres partenaires et de mettre en évidence les carences que pouvait causer le départ de la Mission. Ce processus de transition permet également à l'ONU de préserver le travail accompli au cours des trois dernières années aux côtés de ses partenaires dans le cadre de la présence intégrée des Nations Unies au Soudan dans les domaines des droits humains, de la

protection des civils, de la consolidation de la paix et d'autres activités relatives aux programmes.

B. Programme de travail

Objectif

6. Par sa résolution 2715 (2023), le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de la Mission en fixant pour objectifs que le retrait soit achevé au 29 février 2024 et que la liquidation commence le 1^{er} mars 2024.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

7. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission :

a) élaborera conjointement un plan de retrait et de transition en vue de mener à bien, le 29 février 2024 au plus tard, le transfert de ses tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, à chaque fois que la situation s'y prêtera et dans la mesure du possible, ou, à défaut, la cessation de ses travaux de fond ;

b) établira des rapports d'appréciation de la situation à l'appui du processus de transition, conformément à l'obligation qui lui est faite de communiquer des informations au Conseil de sécurité dans un délai de 90 jours et assurera l'alerte rapide pour toutes les menaces à un retrait sûr et ordonné de la Mission du Soudan ;

c) aidera l'équipe de pays des Nations Unies à renforcer ses capacités, autant que nécessaire, et fournira des capacités provisoires dans les bureaux concernés pendant que des capacités permanentes sont mises en place, selon les besoins ;

d) assurera la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies lors de l'exécution des plans de retrait et de liquidation ;

e) préservera la mémoire institutionnelle en archivant et en préservant les connaissances acquises au cours de son existence, conformément aux procédures établies d'archivage et de gestion des documents.

8. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sera renforcée et la présence du personnel sera réduite dès que possible ;

b) L'échéance du retrait de la Mission, fixée au 29 février 2024, sera respectée ;

c) L'espace nécessaire à la poursuite de l'action à long terme des Nations Unies au Soudan et dans l'ensemble de la région sera préservé ;

d) Le travail accompli par la MINUATS sera préservé.

9. Le délai de retrait et de transition accordé à la Mission étant très court, il demeure essentiel de poursuivre les activités de transfert entre une présence intégrée des Nations Unies au Soudan et l'équipe de pays des Nations Unies. Après le coup d'arrêt imposé à la mise en place d'un cadre de coopération intérimaire pour la période 2024-2026, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUATS se sont entendues pour mettre à jour l'approche commune des Nations Unies en complément du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement existant, qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2024. Le processus de planification de la transition visera à mettre en évidence les manques que le départ de la Mission pourrait faire naître, de même que les perspectives qu'il pourrait ouvrir, dans le cadre d'une

concertation approfondie entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUATS. L'Office des Nations Unies à Nairobi et le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique continueront d'héberger les bureaux de la MINUATS jusqu'à la fin du retrait, puis de la liquidation, respectivement.

10. Tout au long du processus de planification de la transition, la Mission continuera à prendre en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats. Elle veillera également à ce que l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires préservent et fassent fructifier les acquis obtenus pour les femmes et la paix et la sécurité au Soudan, et continuera à améliorer le suivi des violences sexuelles liées aux conflits et la communication d'informations à cet égard en aidant les survivants. Elle s'emploiera également à mettre en avant le fait qu'il faut continuer d'accorder de l'attention à la protection, aux droits humains, à la jeunesse et à d'autres questions transversales.

11. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues pour le plan de retrait, de transition et de liquidation de la MINUATS :

a) Les conditions de sécurité et la situation politique au Soudan resteront volatiles et imprévisibles, ce qui aura des répercussions particulièrement négatives sur les conditions humanitaires et socioéconomiques ;

b) En raison de l'insécurité qui règne dans le pays, l'accès au Soudan et les opérations des Nations Unies dans le pays seront considérablement limités ;

c) Les moyens et l'accès dont disposera l'équipe de pays des Nations Unies ne seront pas suffisants pour absorber toutes les tâches supplémentaires transmises par la Mission et l'équipe devra mobiliser des ressources supplémentaires ;

d) Les autorités soudanaises continueront à appuyer le retrait, la transition et la liquidation de la MINUATS.

Exécution du programme en 2022 et en 2023

12. En 2022, la MINUATS a enregistré des progrès dans deux des trois domaines de résultats. Au début de 2022, elle a lancé un processus politique intra-soudanais inclusif, qui a abouti à la signature de l'accord-cadre politique le 5 décembre 2022 entre l'armée et certaines forces civiles. Grâce à ce processus, elle a favorisé une plus grande inclusion des femmes et des jeunes dans l'accord-cadre et donné aux groupes de femmes les moyens de participer officiellement aux pourparlers politiques. Le mécanisme trilatéral constitué de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD a par ailleurs cherché à associer les parties non signataires de l'accord-cadre de décembre 2022 et de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan.

13. La MINUATS a aidé le Gouvernement soudanais à accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils, notamment en dispensant des conseils techniques. Elle a également fourni une assistance technique à la Force conjointe de maintien de la sécurité en matière de respect des droits humains et des principes du droit international humanitaire. L'appui à l'application de l'Accord de paix de Djouba s'est également poursuivi, avec l'établissement du siège du Comité du cessez-le-feu permanent et des comités sectoriels.

14. L'objectif fixé en ce qui concerne la mobilisation de ressources en faveur des activités essentielles de consolidation de la paix dans les zones touchées par le conflit n'a pas été atteint, l'aide des donateurs internationaux demeurant suspendue. Néanmoins, certaines activités de consolidation de la paix ont été menées au Darfour et dans les Deux Zones.

15. En 2023, la phase finale du processus politique a été lancée à Khartoum, et le mécanisme trilatéral a soutenu l'organisation de cinq ateliers destinés à traiter les questions en suspens. Des centaines de Soudanais ont participé à ces ateliers dans tout le pays, avec notamment une participation importante de représentants des jeunes et des femmes. En raison de l'éclatement du conflit armé le 15 avril, la Mission a suspendu ses activités dans de nombreuses régions et reconfiguré sa présence. Elle a axé son action sur l'obtention d'un cessez-le-feu durable en coordination avec l'Union africaine et l'IGAD, la désescalade des tensions et la prévention de l'extension du conflit, l'ouverture de pourparlers politiques et la facilitation de la protection des civils et de l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a renforcé sa capacité à surveiller et à documenter les violations et atteintes présumées et collaboré avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires locaux et internationaux afin de compiler des preuves en vue d'éventuelles poursuites pénales.

Résultats escomptés pour 2024

Retrait et transition en bon ordre, et transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, à chaque fois que la situation s'y prête et dans la mesure du possible

16. Comme suite à l'adoption de la résolution [2715 \(2023\)](#), la MINUATS a commencé à planifier son retrait et sa transition en concertation avec le Bureau de la Coordinatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies afin de déterminer les tâches et les connaissances qu'elle pouvait transférer à des organismes compétents et à d'autres partenaires. L'exercice vise également à identifier les carences que le départ de la Mission pourrait causer. Ce processus de transition permet à l'ONU de préserver le travail accompli au cours des trois dernières années aux côtés de ses partenaires dans le cadre de la présence intégrée des Nations Unies au Soudan et de veiller à ce que les questions des droits humains, de la protection des civils, de la consolidation de la paix, des femmes et de la paix et de la sécurité et d'autres activités relatives aux programmes continuent d'être traitées avec attention. La Mission prévoit d'avoir achevé le processus le 29 février 2024, conformément aux dispositions de la résolution [2715 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

17. À cet égard, au cours de la période de retrait, en janvier et février 2024, la MINUATS mènera des consultations approfondies avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires nationaux et internationaux concernés, ainsi que des consultations bilatérales. En outre, la Mission continuera d'établir des rapports d'appréciation de la situation et d'assurer l'alerte rapide à l'appui du processus de transition, conformément à l'obligation qui lui est faite de communiquer des informations au Conseil de sécurité dans les 90 jours et d'assurer un retrait ordonné du Soudan. Par ailleurs, elle aidera l'équipe de pays des Nations Unies à renforcer ses capacités, autant que nécessaire, notamment en lui fournissant des capacités provisoires dans les bureaux concernés pendant que des capacités permanentes sont mises en place. Des mesures spéciales seront prises pour assurer le transfert des tâches, des données, des ressources et des capacités relatives aux droits humains, à la protection de l'enfance et aux violences sexuelles liées aux conflits aux entités compétentes des Nations Unies, et seront appliquées conformément aux politiques existantes. Enfin, la Mission fera de l'archivage de ses documents une priorité afin de veiller à ce que la mémoire institutionnelle acquise au cours de son existence soit préservée conformément aux procédures établies d'archivage et de gestion des documents.

Produits

18. On trouvera dans le tableau 1 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 1

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	1
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	1
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	–	–
3. Lancement du programme commun des Nations Unies pour la consolidation de la paix	2	2	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	375	190	187	–
4. Ateliers et consultations civiques sur des sujets relatifs aux négociations et accords de paix, ainsi qu'à la transition politique, y compris la rédaction de la constitution et le recensement de la population	61	90	100	–
5. Réunions et ateliers consacrés à l'application du cessez-le-feu et des dispositions en matière de sécurité	43	9	25	–
6. Séminaires et consultations sur les questions électorales	53	–	–	–
7. Ateliers et consultations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration	28	6	7	–
8. Ateliers sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité	21	7	14	–
9. Ateliers et séances de formation sur les droits humains et la protection	49	16	15	–
10. Ateliers sur l'état de droit	23	18	1	–
11. Formations, ateliers et séminaires sur la protection des civils, la police de proximité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les enquêtes en la matière à l'intention des agents de la Force de police soudanaise	97	36	21	–
12. Formation des membres du Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour, des Comités sectoriels et des équipes sur le terrain aux fins du renforcement de leur capacité de remplir leur rôle conformément aux mandats du Comité du cessez-le-feu permanent	–	8	4	–
Publications (nombre de documents)	16	27	–	–
13. Bulletins d'information présentant des articles et des reportages de société en rapport avec les initiatives menées par les entités des Nations Unies, leurs réalisations et leur travail sur l'ensemble du territoire soudanais	6	18	–	–
14. Matériel de sensibilisation et d'enseignement, notamment des affiches et/ou des brochures, portant sur des questions thématiques liées à la paix et au développement durables	10	9	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	1	–	–
15. Manuel sur la protection des civils à l'intention des membres de la Force de police soudanaise et livrets de poche à l'usage des commandants sur la protection des civils aux termes des lois en vigueur	1	–	–	–

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
16. Manuel sur la police de proximité à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	1	–	–	–
17. Manuel sur la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	1	–	–	–
18. Documentation sur le financement de la consolidation de la paix au Soudan	2	1	–	–
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	–	31	9	–
19. Missions de suivi et d'enquête sur les droits humains et la protection des civils	–	31	9	–

C. Activités de fond

Appréciation de la situation et alerte rapide : établissement de rapports à l'appui du processus de transition, conformément à l'obligation de communiquer des informations au Conseil de sécurité dans un délai de 90 jours ; communication d'alertes rapides concernant toutes les menaces à un retrait sûr et ordonné de la Mission du Soudan.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour l'élaboration du plan de transition entre la MINUATS et l'équipe de pays.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : suivi et analyse des médias traditionnels et sociaux aux fins de la détection de la désinformation, de la désinformation et des discours de haine concernant le retrait de la MINUATS en particulier et la présence des Nations Unies au Soudan en général, en étroite collaboration avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Plateformes numériques et contenus multimédias : fermeture des plateformes numériques de la MINUATS (comptes Facebook et X et site Web de la Mission).

Activités de la Mission pendant les phases de retrait et de liquidation

19. Après avoir été évacuée pour raisons de sécurité de Khartoum et d'autres régions du Soudan touchées par l'insécurité, la Mission a temporairement reconfiguré sa présence et revu ses priorités immédiates en transférant sa présence à Port-Soudan (Soudan) et en établissant un bureau temporaire à Nairobi et un petit bureau de liaison à Addis-Abeba. En application de la résolution [2715 \(2023\)](#), elle a commencé la cessation de ses opérations et entamé la transition et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 29 février 2024 et que les activités de liquidation débutent au 1^{er} mars 2024.

20. La MINUATS existe depuis plus de trois ans et le processus de retrait administratif et de liquidation de la Mission reste un exercice complexe et difficile en raison des conditions de sécurité et du fait qu'il doit être mené à distance. Au nombre de ces difficultés figurent des conditions de sécurité précaires, marquées par des hostilités permanentes entre les parties belligérantes. Une grande partie des zones d'opérations de la Mission est devenue inaccessible, tant par la route que par les airs, ce qui rend la situation encore plus complexe. De ce fait, il est impossible de mener les activités de fermeture sur place, et la MINUATS doit maintenant faire face à la tâche gigantesque de mener à bien sa liquidation administrative dans des conditions de sécurité difficiles et à distance depuis Nairobi.

21. Consciente qu'il importe d'envisager le retrait et la liquidation selon une approche systématique et bien coordonnée, la Mission a élaboré et mis en place le plan de retrait ci-après, qui vise à encadrer les décisions, l'allocation des ressources et les actions stratégiques tout au long des phases de retrait et de liquidation.

Activités relatives aux phases de retrait et de transition (1^{er} janvier au 29 février 2024)

22. Au cours de la phase de retrait (1^{er} janvier-29 février 2024), la MINUATS mènera les activités de base suivantes :

Fermeture des sites d'opérations de la Mission

23. Avant le conflit, la MINUATS opérait depuis 11 sites principaux, dont son siège à Khartoum, ainsi que dans 9 autres sites répartis sur le territoire soudanais, à savoir El-Fasher, Nyala, Kassala, Geneina, Port-Soudan, Kadougli, Zalingei, Daein et Damazin, qui étaient pleinement opérationnels, auxquels s'ajoutait un site, Kauda, qui n'était pas encore opérationnel avant le début de la guerre.

24. Après l'évacuation de son personnel, la Mission a revu ses accords contractuels concernant les locaux à usage de bureaux et les résidences et adressé des préavis de cessation de service aux fournisseurs. Les préavis devraient continuer à être délivrés pendant la phase de retrait de la Mission pour les sites restants.

25. Son mandat prenant fin, la MINUATS fermera sa présence à Addis-Abeba (établie après l'évacuation) le 29 février 2024 au plus tard, mais conservera les sites de Nairobi et de Port-Soudan pendant la phase de liquidation pour appuyer le personnel chargé des tâches de liquidation sur le terrain jusqu'au 31 août 2024.

Rapatriement des agents en tenue

26. Après l'évacuation, la MINUATS a passé en revue les activités qui étaient encore utiles et qui pouvaient être poursuivies compte tenu des circonstances. Ainsi, la décision a été prise de rapatrier le personnel du Groupe consultatif sur les questions de police ainsi que certains militaires travaillant au sein du Comité du cessez-le-feu permanent. Les agents en tenue restants seront rapatriés à la fin de la période de transition, le 29 février 2024.

Cessation de service des membres du personnel civil

27. La MINUATS a un effectif autorisé de 356 personnes, dont 178 recrutées sur le plan international, 166 recrutées sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies. Au 15 janvier 2024, le nombre d'emplois occupés était de 246, soit 110 emplois vacants. Sur les 246 membres du personnel en fonction au 15 janvier 2024, 128 étaient recrutés sur le plan international et 113 sur le plan national et 5 étaient des Volontaires des Nations Unies.

28. Si la Mission a pris des mesures pour réduire sa présence avant la fin de décembre 2023 puis au 31 janvier 2024, le personnel concerné est en grande partie composé de temporaires, de personnel détaché et de personnel d'autres missions. En application de la politique de réduction des effectifs de l'Organisation (ST/AI/2023/1), le Groupe Personnel-Administration a mené à bien un examen comparatif le 12 janvier 2024 dont il est ressorti que la plupart des membres du personnel de la MINUATS devaient quitter leurs fonctions au plus tard le 29 février 2024, date qui marque également la fin de la période de transition. Le nombre total de membres du personnel devant être congédiés au 29 février est de 181, soit 73,5 % de l'ensemble du personnel en fonction au 15 janvier 2024. Pendant la phase de liquidation, à partir du 1^{er} mars 2024, il est proposé de maintenir en fonction

65 personnes en tout, conformément au plan de retrait, dont les détails sont présentés à l'alinéa b) du paragraphe 46.

Cession des actifs

29. Depuis le déclenchement de la guerre, les actifs de la Mission auraient été la cible de pillages et d'actes de vandalisme à Khartoum, à Nyala, à Geneina et à Zalingei. Bien que la Mission déploie des efforts considérables pour signaler les pillages et en dresser la liste, il reste encore un nombre important de tâches à entreprendre, notamment s'agissant de leur comptabilisation en pertes. Dans une large mesure, la méthode de cession de ces biens consistera à les comptabiliser en pertes dues à un acte d'hostilité et à remettre les sites tels quels à leur propriétaire.

30. Pour les sites où l'équipement est encore intact, la Mission est en train d'élaborer un plan préliminaire de cession des actifs conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. Ce travail est mené en coordination avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Département de l'appui opérationnel.

Archivage des documents de la Mission

31. Afin d'assurer une gestion responsable des documents papier et électroniques, y compris leur transfert et leur destruction ou leur archivage dans les délais les plus brefs, la MINUATS, avec l'aide de la Section des archives et de la gestion des dossiers du Département de l'appui opérationnel et conformément à la Politique générale relative aux droits de l'homme dans les opérations de paix et les missions politiques des Nations Unies¹, et en consultation avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), a entrepris de répertorier et d'inventorier les documents papier et numériques. Bien que ce travail n'en soit qu'à un stade précoce, la Mission est déterminée à mener à bien l'archivage des documents électroniques pour la composante opérationnelle le 29 février 2024 au plus tard, et l'expédition et la destruction de tous les documents papier le 30 juin 2024 au plus tard.

Activités relatives à la phase de liquidation (1^{er} mars-31 décembre 2024)

32. Les principales activités de liquidation menées pendant la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2024 comprendront la cession d'actifs conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière ; l'achèvement des activités de dépollution et de restauration de l'environnement, dans la mesure du possible ; le transfert ou l'élimination des documents papier archivés ; l'achèvement des activités de traitement administratif, lesquelles comprennent, sans s'y limiter, la clôture des contrats, le rapprochement et la clôture des pièces comptables ainsi que le règlement des affaires judiciaires et administratives, le cas échéant.

33. La MINUATS a conclu des accords de niveau de service avec le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique de Brindisi qui régissent les différents services d'appui devant être fournis pendant la phase de liquidation et après la phase de liquidation sur le terrain. Cet appui sera maintenu tout au long de la phase de liquidation sur le terrain aux fins du rapprochement des comptes et de l'établissement d'un rapport final sur la liquidation des actifs, et de sorte que les services administratifs et financiers résiduels soient assurés. La prestation de ces services d'appui par le Centre de services régional et la Base de soutien logistique de Brindisi fera l'objet d'un suivi lors de réunions hebdomadaires.

¹ Publié conjointement en août 2011 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Département de l'appui opérationnel.

34. Le site de Port-Soudan demeurera le seul site opérationnel de la Mission au Soudan, d'où l'équipe travaillera en collaboration avec d'autres équipes, situées à Nairobi, au Centre de services régional d'Entebbe, ainsi qu'à la Base de soutien logistique de Brindisi, pour l'exécution des tâches de liquidation et la cession des actifs.

35. L'équipe de liquidation sera dirigée par l'actuelle Chef d'entité, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire (Sous-Secrétaire générale) pour la période allant du 1^{er} mars au 31 mai 2024. En sa qualité de Chef de l'équipe de liquidation, elle supervisera la gouvernance et la coordination générales et assurera le maintien de la communication avec les autorités compétentes. Pendant cette période, les dépenses afférentes à ce poste seront prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement, conformément aux modalités prévues pour les postes dont les titulaires portent une triple casquette.

36. Le (la) Chef de l'appui à la Mission (D-1) assistera la Chef de l'entité du 1^{er} mars au 31 mai 2024 et prendra la tête de l'équipe de liquidation à compter du 1^{er} juin, et ce, jusqu'au 31 août 2024. Le (la) titulaire assurera le suivi des résultats et la communication de l'information à ce sujet ainsi que la gestion des ressources humaines, financières et physiques, dans le respect des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation. Il (elle) sera épaulé(e) par des chefs de piliers, les différents piliers étant la prestation de services, la gestion des opérations et des ressources, et la sécurité.

37. Lors de la sélection du personnel de l'équipe de liquidation, il sera tenu compte du personnel disponible et des compétences nécessaires pour la phase de liquidation. La MINUATS continuera d'aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans d'autres entités des Nations Unies au Soudan en communiquant la liste de ces membres à l'équipe de pays des Nations Unies et en leur faisant parvenir les offres d'emploi publiées par d'autres organisations.

38. Une équipe de sécurité de 20 personnes, dont 12 agents de protection rapprochée, sera maintenue dans la Mission. Les 12 agents de protection rapprochée, ainsi que 4 assistants à la sécurité, resteront en fonction pour assurer la protection de la Chef d'entité à Port-Soudan jusqu'au 31 mai 2024, tandis que les 4 autres membres de l'équipe de sécurité demeureront en fonction jusqu'au 31 août 2024 pour mener des activités telles que des enquêtes, des inspections et des services de protection et de sécurité incendie de base dans le cadre de la Mission.

39. Les services médicaux continueront à être fournis par le Programme alimentaire mondial à Port-Soudan jusqu'au 31 mai 2024 et le Service médical commun de l'Office des Nations Unies à Nairobi continuera à fournir des services médicaux au personnel de la MINUATS travaillant à Nairobi jusqu'au 31 août 2024.

40. La taille et la composition de l'équipe de liquidation de la MINUATS seront progressivement réduites par suppression de postes, parallèlement à la fermeture des bureaux. Ce processus se poursuivra avec la fermeture du bureau de Port-Soudan au plus tard le 31 mai 2024 et du bureau de Nairobi au plus tard le 31 août 2024, ce qui marquera la fin des activités de liquidation de la Mission sur le terrain.

41. Demeureront des activités résiduelles de liquidation telles que le rapprochement des actifs, l'achèvement de la décomptabilisation et de la désactivation des registres de biens, la préparation des contributions au rapport final sur la liquidation des actifs et l'achèvement de la surveillance environnementale. Ces activités seront menées à bien par une équipe de liquidation de taille réduite en collaboration avec la Base de soutien logistique de Brindisi. De même, cette petite équipe de liquidation, en

collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe, achèvera le traitement des opérations en souffrance dans les domaines des finances et des ressources humaines. Au Siège, le Département de l'appui opérationnel assurera le suivi général et supervisera l'analyse globale de l'état d'avancement des activités résiduelles de liquidation. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité coordonnera l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget après la clôture de l'exercice 2024, début 2025.

42. Les renforts nécessaires que les entités apporteront pendant la phase de retrait et de préparation de la liquidation ainsi que pendant la liquidation proprement dite seront fournis au moyen d'affectations provisoires, de personnel temporaire (autre que pour les réunions) ou de vacataires, notamment au Centre de services régional d'Entebbe et à la Base de soutien logistique de Brindisi. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continueront à épauler la Mission tout au long de la phase de liquidation et après celle-ci, au moyen d'affectations provisoires, et depuis le Siège, sur les questions liées à la liquidation, notamment la coordination avec différentes équipes du Siège et la communication de l'information à l'équipe dirigeante et aux parties prenantes et aux organes délibérants.

II. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses ^a	Prévisions de dépenses révisées	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Militaires et personnel de police	1 900,5	1 483,5	2 035,1	1 723,6	52,2	(1 982,9)
Personnel civil ⁸⁹	27 601,4	30 785,2	38 355,3	41 293,0	20 145,6	(18 209,7)
Dépenses opérationnelles	26 817,7	24 380,3	25 737,6	19 183,1	2 183,1	(23 554,5)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	56 319,6	56 649,0	66 128,0	62 199,7	22 380,9	(43 747,1)

^a Pour 2023, le montant des dépenses est donné à titre provisoire ; les chiffres seront ajustés lors de l'établissement des états financiers définitifs.

Tableau 3

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total G partiel	AN	AL	Total partiel	recrutés sur le plan international	recrutés sur le plan national	Total partiel		
Effectif approuvé pour 2023	1	1	2	5	21	40	37	2	68	1	178	57	109	166	7	5	12	356
Suppression proposée le 29 février 2024	(1)	-	(2)	(4)	(19)	(33)	(34)	(2)	(41)	(1)	(137)	(53)	(89)	(142)	(7)	(5)	(12)	(291)
Suppression proposée le 31 mai 2024	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(15)	-	(17)	(1)	(12)	(13)	-	-	-	(30)
Suppression proposée le 31 août 2024	-	-	-	(1)	(2)	(5)	(3)	-	(12)	-	(23)	(3)	(8)	(11)	-	-	-	(34)
Suppression proposée le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

43. Les ressources demandées pour 2024 pour la MINUATS, dont le montant s'élève à 22 380 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de financer : a) l'indemnité de subsistance (missions) pour les 6 observateurs militaires restants (52 200 dollars) jusqu'à la suppression de leurs fonctions le 29 février 2024 ; b) les traitements et les dépenses communes de personnel (20 145 600 dollars) pour la suppression progressive de 246 emplois civils occupés au 15 janvier 2024, dont 128 soumis à recrutement international (1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 15 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 2 P-2, 54 SM et 1 G), 113 soumis à recrutement national (34 AN et 79 AL) et 5 Volontaires des Nations Unies (4 recrutés sur le plan international et 1 sur le plan national) ; aucun financement n'est demandé pour les 110 postes vacants ; c) 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-3 et 2 G) au Centre de services régional d'Entebbe ; d) les dépenses opérationnelles (2 183 100 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (619 400 dollars), installations et infrastructures (398 000 dollars), transports terrestres (49 400 dollars), communication et informatique (379 300 dollars), santé (177 000 dollars), et fournitures, services et matériel divers (560 000 dollars).

44. Il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau des effectifs pour 2024 dans le contexte de l'achèvement du mandat et de la liquidation de la Mission :

a) Suppression, à compter du 29 février 2024, de 291 emplois (1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 19 P-5, 33 P-4, 34 P-3, 2 P-2, 41 SM, 1 G, 53 AN, 89 AL et 12 Volontaires des Nations Unies), dont 181 étaient pourvus et 110 étaient vacants au 15 janvier 2024. À cette échéance, la Mission congédiera tout le personnel civil de la composante opérationnelle et procédera au rapatriement de l'ensemble du personnel en tenue, aucune de ces deux catégories de personnel n'étant nécessaire pour la phase de liquidation.

b) Maintien d'une équipe de liquidation pour les 65 emplois restants, qui seraient progressivement supprimés, comme suit :

- Maintien d'une équipe d'appui à la Chef de l'entité (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) jusqu'au 31 mai 2024, composée de 30 personnes (1 SSG, 1 P-4, 15 SM, 1 AN et 12 AL). L'équipe de liquidation à Port-Soudan sera dirigée par l'actuelle Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, qui assumera la fonction de Chef d'entité (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) pendant la phase de liquidation. La Chef de l'entité sera épaulée par une équipe composée de 1 assistant(e) spécial(e) pour les affaires politiques (P-4), 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) et 12 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile). La composante Appui maintiendra également une équipe de 15 personnes pour les transports, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, le génie et de la sécurité à Port-Soudan (2 SM, 1 AN et 12 AL). Cette équipe fournira depuis Port-Soudan une assistance à la fermeture et la cession du matériel.
- Maintien d'une équipe chargée des fonctions de liquidation sur le terrain jusqu'au 31 août 2024. La Mission disposera d'une équipe de 34 personnes (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 12 SM, 3 AN et 8 AL), dont la plupart des membres proviendront de la composante Appui et conserveront des fonctions organiques sur le plan juridique et dans les domaines de la déontologie et de la discipline ainsi que du protocole. L'équipe d'appui à la Mission sera composée de personnel issu de différents services, notamment ceux chargés des finances et du budget, des ressources humaines, de l'informatique et des communications, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des achats, des services médicaux et la planification des acquisitions.

- Maintien d'un poste de soutien à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité jusqu'au 31 décembre 2024, dont le (la) titulaire serait chargé d'assurer les activités résiduelles relatives à l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget à l'intention des organes délibérants.

45. Le montant des traitements et des autres dépenses associées aux prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan international, des administrateurs recrutés sur le plan national, des agents locaux et des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ou national est calculé sur l'effectif réel au 15 janvier 2024. En outre, les estimations concernant les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies sont calculées sur la base des effectifs réels au 15 janvier 2024, sachant que leur suppression est prévue au 29 février 2024.

46. Des ressources d'un montant de 2 183 100 dollars sont demandées au titre des dépenses opérationnelles et seraient réparties comme suit :

a) Voyages officiels : 619 400 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2024, permettant de couvrir les activités de retrait, de transition et de liquidation de la Mission, et permettront notamment de financer la mise à disposition de capacités supplémentaires provenant du Siège de l'ONU, de la Base de soutien logistique de Brindisi, du Centre de services régional d'Entebbe et d'autres entités, le but étant d'achever les tâches dans les délais prévus, comme demandé par le Conseil de sécurité, compte tenu de la complexité de la situation sur le terrain et de l'ampleur du travail ;

b) Installations et infrastructures : 398 000 dollars, permettant de financer le maintien de quelques bureaux à Port-Soudan pendant la période de réduction des effectifs et de liquidation sur le terrain (257 200 dollars) ; les services d'entretien (18 700 dollars) ; le carburant et les huiles pour les groupes électrogènes (64 100 dollars) ; les services collectifs de distribution et les services d'élimination des ordures (12 400 dollars) ; les services de sécurité (38 400 dollars) ; la papeterie et les fournitures de bureau (2 600 dollars) ; les pièces de rechange et fournitures (2 300 dollars) ; les fournitures sanitaires et articles de nettoyage (2 300 dollars). La résiliation des contrats de location et la fermeture des bureaux ont par ailleurs entraîné une réduction de la demande pour les services collectifs de distribution, d'élimination des déchets, de maintenance, de sécurité et de construction, ainsi qu'une baisse de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes ;

c) Transports terrestres : 49 400 dollars, permettant de couvrir la location de véhicules (16 000 dollars) ; les réparations et l'entretien (15 600 dollars) ; les carburants et lubrifiants (17 100 dollars) pour le transport du personnel de la Mission en service ;

d) Informatique et communications : 379 300 dollars, permettant de couvrir les services de télécommunication et de réseau (138 400 dollars) ; l'entretien du matériel de communication et du matériel informatique et les services d'appui connexes (130 900 dollars) ; les pièces de rechange (300 dollars) ; les logiciels, licences et redevances (109 700 dollars) ;

e) Services de santé : 177 000 dollars, permettant de couvrir les évacuations sanitaires et les services médicaux avancés ;

f) Fournitures et services divers : 560 000 dollars, permettant de couvrir la fourniture de services dans les domaines suivants : i) appui aux services de détection des mines pendant la phase de transition jusqu'en février 2024 (138 800 dollars) ; ii) frais à payer aux institutions financières des différentes localités où la Mission

détient des comptes bancaires (200 000 dollars) ; iii) diverses indemnités et réparations demandées par des tiers (50 000 dollars) ; iv) dépenses prévues au titre du fret et aux dépenses connexes relatives à l'expédition des documents destinés aux archives (42 000 dollars) et des vols aller-retour pour le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies entre Nairobi et Port-Soudan (50 000 dollars) ; v) services de vacataires (50 000 dollars), devant servir à financer les services d'un(e) vacataire chargé(e) de l'appui à la liquidation à la Base de soutien logistique de Brindisi ; vi) autres services liés à la cannibalisation des actifs (25 000 dollars).

Ressources extrabudgétaires

47. Comme suite à l'adoption de la résolution [2715 \(2023\)](#), la MINUATS avait cessé toutes les activités relatives aux programmes et fermé les programmes et projets financés par les ressources extrabudgétaires au 31 décembre 2023. Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 24 200 dollars devaient être financées au moyen du fonds d'affectation spéciale pour l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin de permettre le maintien jusqu'au 29 février 2024 d'un(e) administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qui serait chargé d'accompagner le transfert de tâches ayant trait à l'aide à apporter aux Soudanaises pour qu'elles participent véritablement à de futurs dialogues inclusifs visant à trouver une solution politique durable à la situation au Soudan et à la protection de leurs droits dans le cadre de la transition démocratique.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

48. L'Assemblée générale est invitée à :

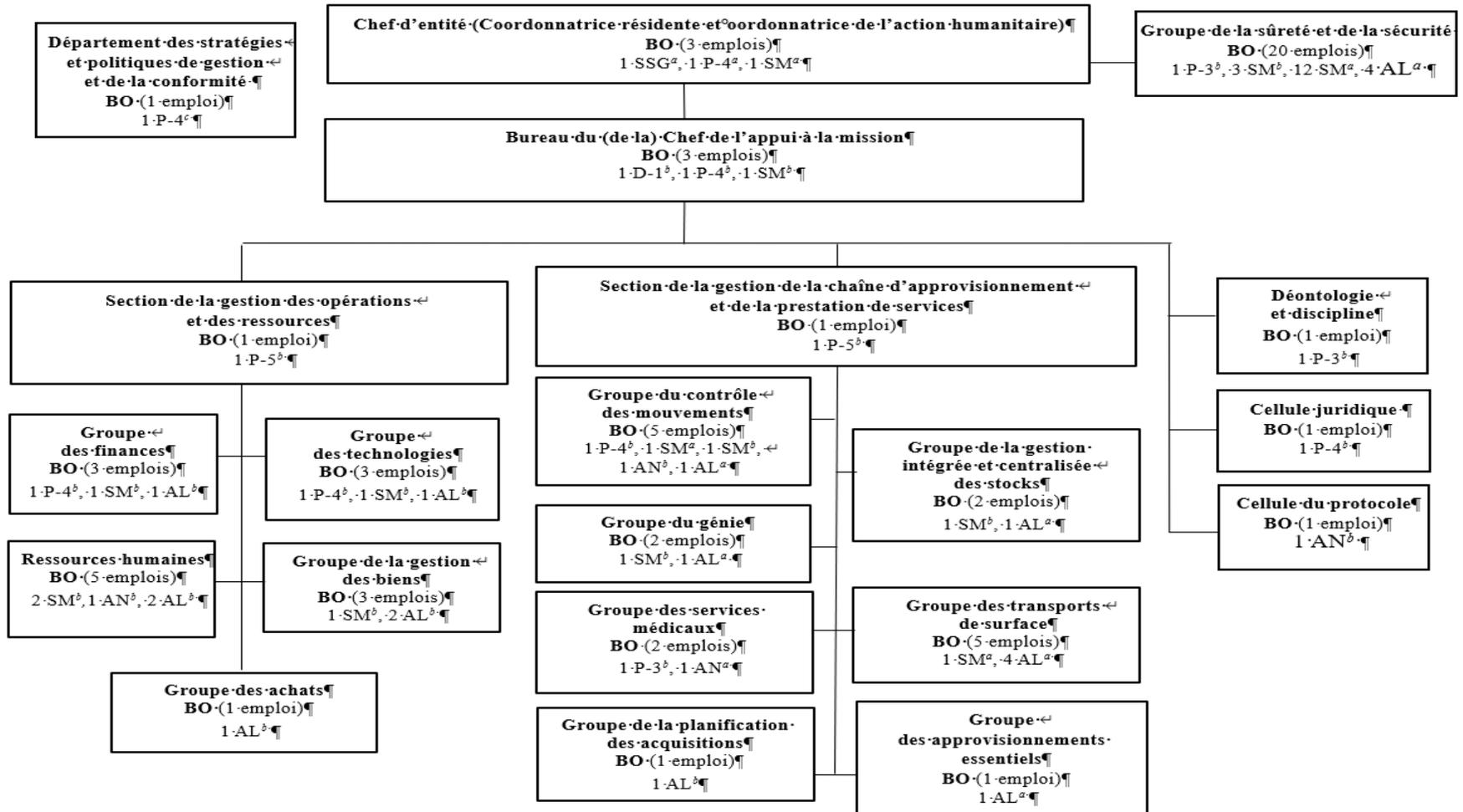
a) approuver le montant des ressources demandées dans le présent rapport pour la réduction des effectifs, la transition et la liquidation de la MINUATS, en lieu et place de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section XVII de sa résolution [78/253](#) ;

b) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 22 380 900 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2024 ;

c) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 1 021 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.

Annexe

Composition de l'équipe de liquidation



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

^a Emploi devant être supprimé le 31 mai 2024.

^b Emploi devant être supprimé le 31 août 2024.

^c Emploi devant être supprimé le 31 décembre 2024.